

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 MARS 2011

N° 2 – 46 / 2011 : PERSONNEL- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ALBIGEOIS PARTICIPATION FINANCIÈRE

Pilote – Ressources Humaines

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur

Conformément à nos engagements et après avis de la Commission des Ressources Humaines, nous avons décidé, par délibération en date du 24 juin 2003 de participer au financement du Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois. Les agents de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, actifs, retraités et leur famille bénéficient ainsi de l'ensemble des prestations attribuées par le Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois.

Il convient de déterminer les modalités de calcul de la subvention qui sera versée au COS au titre de l'année 2011 pour les agents de notre établissement.

Je vous rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2010, nous avons décidé de maintenir, au titre des avantages acquis à titre individuel, l'adhésion au CNAS pour les seuls agents transférés à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui en bénéficiaient dans leur collectivité d'origine.

Je vous propose :

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2011 le montant de la participation versée au COS à hauteur de 0.83 % du montant de la masse salariale nette de l'année N-1 ;
- d'attribuer une enveloppe annuelle de 16 euros au bénéfice du comité d'action sociale pour les agents présents au 1^{er} janvier 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les conditions d'attribution de cette participation.
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1435 euros pour les médailles du travail pour permettre au Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois de faire face au déséquilibre financier résultant d'une importante augmentation du nombre des médaillés du travail au titre de l'année 2010 des agents de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Les crédits nécessaires sont prévus dans les budgets primitifs de l'exercice en cours.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du bureau en date du 7 décembre 2010 et de la commission finances – ressources humaines en date du 28 février 2011

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

- de participer au financement du COS de l'Albigeois pour l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sauf pour les agents transférés qui continueront à bénéficier de leur adhésion au CNAS au titre des avantages acquis à titre individuel,
- de fixer le montant de cette participation à hauteur de 0.83 % du montant de la masse salariale nette ;
- d'attribuer une enveloppe annuelle de 16 euros par agent au bénéfice du comité d'action sociale,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1435 euros pour les médailles du travail pour permettre au Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois de faire face au déséquilibre financier résultant d'une importante augmentation du nombre des médaillés du travail au titre de l'année 2010 des agents de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à signer la convention à passer avec le COS de l'Albigeois fixant les modalités d'attribution de cette subvention.

 **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus dans les budgets primitifs de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 Mars 2011

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE